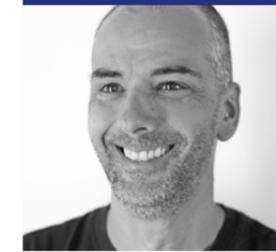




Olivier Solioz,
président de la SPVal



Stéphane Darbellay,
président de l'AVECO

Décryptage de la rentrée 2025-2026

Après plus d'un mois d'école, l'AVECO et la SPVal vous proposent des éclairages sur les nouveautés qui ont précédé – accompagné ou prolongé cette rentrée. Ces éléments sont variables d'une école à l'autre et ne peuvent pas être considérés comme une liste exhaustive.

Cahier des Charges

La version 2025 du *Cahier des charges du personnel enseignant de la scolarité obligatoire* a été validée par le Chef de département le 28 avril 2025 et a été transmise aux directions le 14 août 2025. Le DEF-SE a mandaté les autorités scolaires pour commander les documents à la CECAME, présenter les contenus à l'ensemble des enseignant-es puis récolter et transmettre une copie de la page avec les signatures (enseignant-es & direction). Les collègues des écoles du Secondaire II bénéficient de deux cahiers des charges spécifiques. Des différences sont à relever dans les tâches diverses et incompressibles. L'inspection a précisé des points lors des séances. L'AVECO et la SPVal relèvent que la présentation n'a que trop rarement (ou partiellement) été effectuée lors des séances de la reprise entre le 18 et le 20 août 2025. Les travaux administratifs se sont donc poursuivis au mois de septembre. L'application et la répartition des différentes tâches dans les écoles sont très variables et soumises à des interprétations locales. Les représentant-es des associations veilleront activement à ce que les différents emplois du temps attribués ou imposés aux enseignant-es soient pris en compte lors des prochaines séances du Groupe de travail sur l'administration du temps de travail des enseignant-es.

Directives sur l'orthographe

Le 18 août 2025, le Chef de département a arrêté les contours des nouvelles *Directives sur l'enseignement et l'évaluation de l'orthographe à l'école obligatoire*. Le 25 août 2025, le document a été adressé par courriel à l'ensemble des enseignant-es. L'inspection scolaire est mandaté pour traiter des contenus lors des séances d'arrondissement avec les directions d'école. L'application et les effets concrets dans les classes suivront en fonction des retours transmis par les directions. L'AVECO et la SPVal soulignent que des changements de pratiques ou des adaptations seront très certainement nécessaires. Certaines implications seront reprises lors des séances des COBRA afin d'échanger sur les effets concrets pour l'enseignement, les apprentissages des élèves et les évaluations.

Interdiction des appareils connectés

Lors de la conférence de presse de rentrée du 18 août 2025, le DEF-SE-SFOP ont annoncé l'*interdiction des smart-*

phones et des appareils connectés dans le périmètre scolaire. La mise en pratique locale est de la compétence des directions qui sont chargées d'adapter les règlements et de définir les zones concernées. Il est à relever que durant les transports, les parents restent responsables des usages que font leurs enfants de ces appareils. Cette décision veut donner aux élèves les meilleures conditions possibles afin de pouvoir écouter – coopérer – réfléchir – se respecter et vivre ensemble. Le DEF veut renforcer les objectifs fondamentaux de l'école que sont la lecture – le calcul et l'écriture. L'AVECO et la SPVal saluent les clarifications apportées pour une uniformisation des pratiques. Les enjeux des apprentissages scolaires doivent se baser sur les objectifs du PER en attribuant les ressources adéquates pour la mise en place de conditions-cadres propices à une scolarisation harmonieuse.

Information de l'Office de l'enseignement spécialisé

Le 5 août 2025, l'OES a transmis aux directions un *rappel des nouveautés de la rentrée*. Ce document est à l'usage des autorités scolaires locales ainsi que de tous et toutes les enseignant-es (généralistes et/ou spécialisé-es). Les nombreuses mesures d'enseignement spécialisé, la gestion des technologies d'aide, les écoles spécialisées, le soutien pour les élèves allophones, les transitions, la répartition des tâches à l'OES sont autant de points présentés dans le document. Un kit pour la gestion de l'absentéisme scolaire des élèves détaille des recommandations issues des expériences du CMPTJ (Centre Médico-pédago thérapeutique de jour pour élèves en rupture scolaire) de Martigny. L'AVECO et la SPVal saluent la volonté d'accompagner les élèves en difficulté ou avec une phobie scolaire. Selon

les particularités et la complexité des situations, des clarifications des rôles et des responsabilités des différent-es intervenant-es seront absolument nécessaires. Les différentes parties des cahiers des charges doivent pouvoir s'effectuer sereinement et ne pas induire des surcharges ou des conflits dans les sphères de compétences.

Consultations sur les textes de loi

L'AVECO et la SPVal ont répondu à la consultation liée aux nouvelles lois. Les formulaires en ligne pour la *Loi sur l'école valaisanne (LEV)*, la *Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS)* et la *Loi sur l'enseignement privé (LPriv)* ont été complétés pour le 19 septembre 2025.

Le processus administratif puis parlementaire devra prendre en compte les retours des acteurs scolaires, politiques, associatifs qui se sont exprimés.

Brochure d'information de l'État du Valais pour les enseignant-es

La nouvelle version du 1er septembre 2025 de la *Brochure L'État du Valais, votre employeur* (voir ci-contre) est publiée dans l'Environnement numérique de travail (ENT) -> SharePoint du SE -> Document -> Personnel Enseignant -> Engagement. Elle présente les informations liées aux droits et devoirs des enseignant-es ainsi que des points qui relèvent de la gestion RH pour les relations Employeur – Employé-e. En cas de questions, votre supérieur hiérarchique local de l'équipe de direction est à contacter. L'AVECO et la SPVal sont à disposition par l'intermédiaire des présidents pour vous renseigner ou vous orienter vers les personnes responsables au SE à même de vous renseigner.

La Matze

La Matze de septembre vous propose différentes citations inspirées par les clarifications ou les précisions nécessaires ou attendues.



«Que toute loi soit claire, uniforme et précise: l'interpréter, c'est presque toujours la corrompre.»

Voltaire

«Quelle utilité peuvent avoir les mots si nous ne les utilisons pas avec précision?»

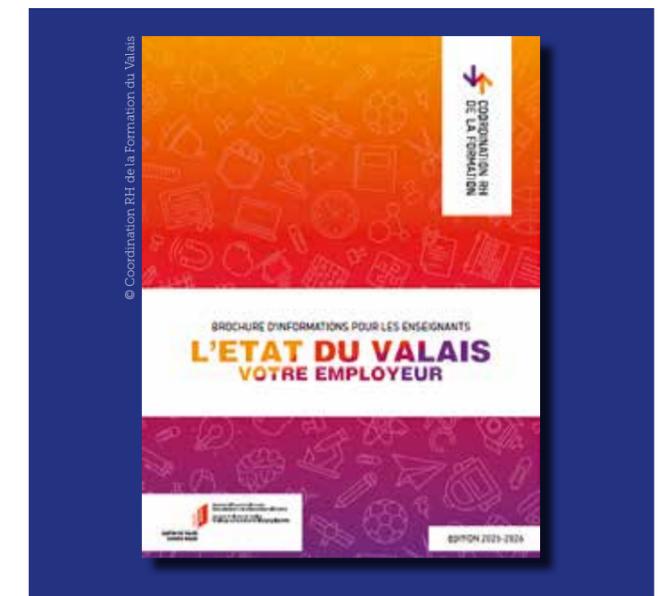
Natasha Illum Berg

«La force des vrais détours n'est pas d'éloigner, mais d'atteindre au but avec plus d'exactitude.»

Benjamin Pelletier

«La précision des équivoques est l'un des charmes du style.»

Roger Judrin



Séances des différentes commissions

L'AVECO et la SPVal ont participé aux séances des commissions des moyens d'enseignement, d'ISM, des examens. Les retours du terrain sont transmis aux représentant-es du SE afin de les analyser et d'apporter des modifications éventuelles.



Les représentant-es des deux associations dans les Commissions de branches (COBRA) ont aussi la possibilité de relayer à l'inspection, aux chargé-es de l'animation pédagogique ainsi qu'aux autres membres, leurs expériences personnelles et celles de leurs collègues.